

**MINI GALET MULTI**

Version précédente: 16/04/2010

Date de révision: 06/10/2011

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE**1.1 - Identificateurs de produit**

Nom commercial : MINI GALET MULTI / BABY POOL MULTI
Type de produit : Mélange

1.2 - Utilisations identifiées / utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : Produit de désinfection et traitement des eaux de piscine.

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **MAREVA PISCINES ET FILTRATION**
Adresse : Z.I. du bois de Leuze -25 Av Marie CURIE
13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France
Téléphone / Fax : Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07
Adresse E-mail: : tech@mareva.fr

Pour **la suisse** se référer à la section 16.2

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence FRANCE : 04.91.75.25.25 : Centre Anti-Poisons de MARSEILLE
N° ORFILA (INRS): 01.45.42.59.59
Allemagne : 030.19240 ou 030.30686790 : Giftnotruf BERLIN
Suisse: 145 (STIZ Zürich)

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 -Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008**

Toxicité aigüe (par voie orale) - Cat4 - H302

Lésions oculaires graves - Cat1 - H318

Toxique systémique pour un organe cible - exposition unique (inhalation) - Cat3 - H335

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Cat1 - H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section; voir Section 2.2

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Nocif (Xn) - R22

Irritant (Xi) - R36/37

Dangereux pour l'environnement (N) - R50/53

R31

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans cette Section; voir Section 16

Effets néfastes les plus importants

Mentionnés en gras dans la partie étiquetage ci-dessous.

**MINI GALET MULTI**

Version précédente: 16/04/2010

Date de révision: 06/10/2011

2.2 -Etiquetage de la substance ou du mélange**Etiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008**

Symboles de danger

:

Mention d'avertissement
Mention de danger

: Danger

H302 : **Nocif en cas d'ingestion**H318 : **Provoque des lésions oculaires graves**H335 : **Peut irriter les voies respiratoires**H410 : **Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme**EUH031 : **Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique**EUH206 : **Attention! ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore)**

Conseils de prudence - Prévention

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Intervention

P301+P312 : EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**3.1 - Substances**

3.1.a Nom chimique : Acide trichloroisocyanurique ou symclosène

N° Index : 613-031-00-5

N° CAS : 87-90-1

N° CE : 201-782-8

Concentration : 70 - 85 %

N° d'enregistrement REACH : Non concerné (biocide)

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

: Matières solides comburantes - H272

Toxicité aiguë (par voie orale) - Cat4 - H302

Irritation oculaire - Cat2 - H319

Toxique systémique pour un organe cible - exposition unique (inhalation) - Cat3 - H335

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Cat1 - H410

Classification selon les Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

: O, Xn, Xi, N, R8, R22, R31, R36/37, R50/53

**MINI GALET MULTI**

Version précédente: 16/04/2010

Date de révision: 06/10/2011

3.1 - Substances (suite)**3.1.b Nom chimique** : Sulfate d'aluminium ou sulfate d'alumine

N° CAS : 10043-01-3

N° CE : 233-135-0

Concentration : 1 - 8 %

N° d'enregistrement REACH : 01-2119531538-36-0001

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

: Lésions oculaires - Cat 1- H318

Classification selon les Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

: Xi R41

3.1.c Nom chimique : Sulfate de cuivre

N° Index : 029-004-00-0

N° CAS : 7758-98-7

N° CE : 231-847-6

Concentration : 1 - 4 %

N° d'enregistrement REACH : Non concerné (biocide)

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

: Toxicité aiguë (par voie orale) - Cat4 - H302

Irritation oculaire - Cat2 - H319

Irritation cutanée - Cat2 - H315

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Cat1 - H410

Classification selon les Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

: Xn: R22, Xi: R36/38, N: R50/53

3.1.d Nom chimique : Acide borique

N° Index : 005-007-00-2

N° CAS : 10043-35-3

N° CE : 233-139-2

Concentration : < 5,5%

N° d'enregistrement REACH : En cours

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

: Toxicité pour la reproduction - Cat1B - H360FD

Remarque: Pas de toxicité pour la reproduction pour les concentrations utilisées

Classification selon les Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

: T, R60/61

3.1.e Nom chimique : Dichloroisocynurate de Na dihydraté

N° Index : 613-030-01-7

N° CAS : 51580-86-0

N° CE : 220-767-7

Concentration : 10 - 20 %

N° d'enregistrement REACH : Non concerné (biocide)

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

: Toxicité aiguë (par voie orale) - Cat4 - H302

Irritation oculaire - Cat2 - H319

Toxique systémique pour un organe cible - exposition unique (inhalation) - Cat3 - H335

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Cat1 - H410

Classification selon les Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

: Xn, Xi, N, R22, R31, R36/37, R50/53

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section; voir Section 16

**MINI GALET MULTI**

Version précédente: 16/04/2010

Date de révision: 06/10/2011

4 - PREMIERS SECOURS**4.1 - Description des premiers soins nécessaires**

- En cas d'inhalation* : Placer la personne à l'air frais. Donner de l'oxygène si nécessaire.
Consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau* : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver la peau immédiatement et abondamment à l'eau claire au moins 15 mn.
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
Si la peau est irritée, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux* : Laver immédiatement et abondamment à l'eau claire en maintenant les paupières bien écartées pendant 15 minutes minimum.
Appeler immédiatement un médecin
- En cas d'ingestion* : Rincer la bouche à l'eau et faire boire de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- En cas d'inhalation* : Irritant pour le système respiratoire.
Symptômes: Angine, toux et nausée
- En cas de contact avec la peau* : Irritation de la peau.
Symptômes: Rougeur, picotements, formation de plaie possible.
- En cas de contact avec les yeux* : Corrosif pour les yeux.
Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.
Symptômes: Douleur, sévère, larmolement avec vision déformée.
- En cas d'ingestion* : Nocif pour le système abdominal.
Symptômes: Nausée, douleur abdominale, faiblesse générale.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Besoin d'une attention médicale immédiate.

**MINI GALET MULTI**

Version précédente: 16/04/2010

Date de révision: 06/10/2011

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE**5.1 - Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau en grande quantité sur les foyers après les avoir isolés

Moyens d'extinction inappropriés : Extincteur à poudre contenant des composés d'ammonium ou des agents halogènes

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas inflammable mais favorise la combustion des produits ou des matériaux combustibles
Formation de produits dangereux lors de la décomposition.

5.3 - Conseils aux pompiers

- Porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Utiliser un équipement de protection individuelle
- Si le feu affecte une partie des big bags, conteneurs ou seaux; isolez les du reste des produits et placez les dans un endroit bien ventilés.
- Collecter l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1- Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

- Conserve à l'écart des Produits incompatibles.
- Utiliser un équipement de protection individuelle (voir Section 8).
- Appareil respiratoire autonome en milieu confiné, si oxygène insuffisant, en cas d'émanations importantes.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas décharger dans l'environnement.
- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3- Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

- Recueillir le produit dans des conteneurs proprement étiquetés. Les récipients sont adaptés et fermés pour l'élimination.
- Nettoyer l'emplacement souillé avec des grandes quantités d'eau.
- Eliminer conformément à la réglementation en vigueur.
- Traiter le produit récupéré selon la section 13.

**MINI GALET MULTI**

Version précédente: 16/04/2010

Date de révision: 06/10/2011

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Conserver le récipient bien fermé à l'abri de l'humidité.
- Utiliser dans des zones bien ventilées.
- Conserver à l'écart des produits incompatibles (liquides inflammables, combustibles ou oxydants).
- Ne pas former de poussières. Si les quantités à manipuler sont importantes, prévoir un système d'extraction d'air.
- Ne pas mélanger à d'autres produits chimiques.
- Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Se laver les mains après manipulations

7.2- Conditions d'un stockage sécurisé incluant les incompatibilités

Stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit frais et ventilé dans l'emballage d'origine. Stocker à l'abri de la lumière et de l'humidité.
Eviter les températures > 50°C.
Conserver à l'écart des Produits incompatibles (liquides inflammables, combustibles, oxydants...).

Matériel d'emballage : Matière appropriée: plastique (PE, PP, PVC).
Matières non-appropriée: métaux, bois, caoutchouc.

7.3- Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utiliser pour le traitement des piscines. Ne doit pas être mélangé avec d'autres produits chimiques car risques de réactions dangereuses.

8 - CONTROLES DE L' EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1- Paramètre de contrôle****Valeurs limites d'exposition**

Acide trichloroisocyanurique : VLA-EC-0,5ppm de chlore: **1,5mg/m³** (INSHT, Spain)
TLV-TWA-0,5ppm de chlore: **1,5mg/m³** (ACGIH, 2002)
WEL (Short term-Limit value)-0,5ppm de chlore: **1,5mg/m³** (UK)

Sulfate d'aluminium : DNEL: Usager final: Utilisation industrielle ou professionnel **1,8mg/m³** Long terme
PNEC dans la station de traitement d'eaux résiduelles **20 mg/L Al**

Sulfate de cuivre : INRS ND 1945-153-93/(1996) et ND 2022-163-96:
TWA (8H) = 1 mg/m³
STEL (10mn) = 10 mg/m³

Acide borique : Non établie

Dichloroisocyanurate de sodium : TLV: **1,5mg/m³** (IUCLID) (produit anhydre)

**MINI GALET MULTI**

Version précédente: 16/04/2010

Date de révision: 06/10/2011

8.2- Contrôle de l'exposition**Mesures d'ordre technique**

Voir mesures de protection Section 7

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante et/ou lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter un appareil respiratoire approprié et agréé.

Protection des mains : Porter des gants appropriés pour les produits chimiques.
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur de gants concernant la perméabilité et les temps de pénétration.

Protection des yeux : Lunette de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Mesures d'hygiène : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir Section 6.2

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1- Propriétés physiques et chimiques**

<i>Aspect</i>	: mini galet (~20g)
<i>Couleur</i>	: blanc avec des points bleutés
<i>Odeur</i>	: Chlore
<i>pH (à 1%) à 25°C</i>	: 2,8
<i>Point de congélation/fusion</i>	: non applicable
<i>Point d'ébullition</i>	: non applicable
<i>Point d'éclair</i>	: Pas de données
<i>Taux d'évaporation</i>	: Pas de données
<i>Inflammabilité</i>	: Pas de données
<i>Propriétés explosives</i>	: Pas de données
<i>Pression de vapeur</i>	: non applicable
<i>Densité apparente</i>	: 1,04
<i>Masse volumique apparente</i>	: 1040 kg/m ³
<i>Solubilité(s)</i>	: 1.28g / 100ml dans l'eau à 25°C
<i>Coeff partage: n-octanol/eau</i>	: non applicable
<i>T° d'auto-inflammation</i>	: non applicable
<i>T° de décomposition</i>	: 225°C
<i>Viscosité</i>	: non applicable
<i>Propriétés comburantes</i>	: Comburant au transport et non comburant au stockage

**MINI GALET MULTI**

Version précédente: 16/04/2010

Date de révision: 06/10/2011

10 - STABILITE ET REACTIVITE**10.1- Réactivité**

- Pas d'information disponible

10.2- Stabilité chimique

- Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions (section 7)

10.3- Réactions dangereuses

- Se référer au 10.5

10.4- Conditions à éviter

- Chaleur ($T^{\circ} > 50^{\circ}\text{C}$) et l'humidité.

10.5- Matières incompatibles

- **Ne pas mettre en contact (ni même à proximité) d'hypochlorite de sodium (javel) ou hypochlorite de calcium (risque d'explosion).**

- Les acides (dégagement de gaz chlore).
- Les matières organiques, Huile, Graisse (risque d'incendies).
- Les matières alcalines, telles que le Na_2CO_3 en présence d'humidité (risque de réaction violente et d'incendie).
- L'ammoniac, les sels d'ammonium, l'urée et tous les composés similaires qui contiennent de l'azote (Risque de formation de trichlorure d'azote = très explosif).
- les alcools, éthers, la biurée, et les solvants tels que toluène, les xylènes, ...

10.6- Produits de décomposition dangereux

- Trichlorure d'azote, chlore, acide cyanhydrique.
 - L'acide hypochloreux prédominant à pH acide est 4 à 5 fois plus toxique que l'ion hypochlorites.
- La libération d'autres produits de décomposition présentant des risques est possible.

**MINI GALET MULTI**

Version précédente: 16/04/2010

Date de révision: 06/10/2011

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange****11.1- Toxicité aiguë****11.1.a- Acide trichloroisocyanurique:***Toxicité aiguë par voie orale* DL50 = 787 - 868 mg/kg (espèce: rat)*Toxicité aiguë par inhalation* CL50 = 0,09 - 0,29 mg/L sur 1H (espèce: rat; poussière)*Toxicité aiguë par voie cutanée* DL50 > 2000 mg/kg (espèce: lapin)**11.1.b- Sulfate d'aluminium:***Toxicité aiguë par voie orale* DL50 > 2000 mg/kg*Toxicité aiguë par inhalation* (espèce: rat; poussière) par analogie avec le N° CAS: 39290-78-3, pas d'effet connu.*Toxicité aiguë par voie cutanée* DL50 > 5000 mg/kg**11.1.c- Sulfate de cuivre:***Toxicité aiguë par voie orale* DL50 = 750-1000 mg/kg*Toxicité aiguë par inhalation* Pas de données*Toxicité aiguë par voie cutanée* DL50 > 1000 mg/kg**11.1.d- Dichloroisocyanurate de sodium:***Toxicité aiguë par voie orale* DL50 = 500-1600 mg/kg*Toxicité aiguë par inhalation* Pas de données (espèce: rat)*Toxicité aiguë par voie cutanée* DL50 > 5000 mg/kg (espèce: lapin)**==> Mélange est classé nocif en cas d'ingestion****11.2- Corrosion cutanée / Irritation cutanée**

Aucune information n'est disponible pour le mélange

11.3- Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves

11.4- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut irriter les voies respiratoires

11.5- Mutagénicité

Aucune information n'est disponible pour le mélange

11.6- Cancérogénicité

Aucune information n'est disponible pour le mélange

11.7- Toxicité pour la reproduction

Aucune information n'est disponible pour le mélange

11.8- Effet sur le développement

Aucune information n'est disponible pour le mélange

11.9- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires

11.10- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

Aucune information n'est disponible pour le mélange

11.11- Autres informations

Pas de donnée

**MINI GALET MULTI**

Version précédente: 16/04/2010

Date de révision: 06/10/2011

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES***Aucune information écologique n'est disponible sur le mélange*****12.1- Toxicité****12.1.a- Acide trichloroisocyanurique:**

Poisson: CL50 = 0,24 mg/L sur 96H, eau douce, estuaire, système statique (espèce: Salmo gairdneri)

Poisson: CL50 = 0,23 mg/L sur 96H, eau douce, système statique (espèce: Lepomis macrochirus)

Crustacé: CE50 = 0,21 mg/L sur 48H, système statique (espèce: Daphnia magna)

Crustacé: CE50 = 0,17 mg/L sur 48H, système statique (espèce: Daphnia magna)

Algues: CE90 = 0,5 mg/L et NOEC < 0,5 mg/L sur 3H (espèce: Chlorella pyrenoidosa, Euglena gracilis and scenedesmus obliquus)

12.1.b- Sulfate de cuivre:

Algues: CE10 = 0,01 mg/L, eau douce

Poisson: CE10 = 0,06 mg/L, eau marine

12.1.c- Dichloroisocyanurate de sodium:

Poisson: CL50 = 0,25 mg/L sur 96H (espèce: Oncorhynchus mykiss)

Crustacé: CE50 = 0,28 mg/L sur 48H (espèce: Daphnia magna)

==> Mélange est classé très toxique pour les organismes aquatiques**12.2- Persistance et dégradabilité****12.2.a- Acide trichloroisocyanurique:****Biodégradation** : 2% après 28 jours (Aérobic biodégradation)**==> Mélange entraîne des effets néfastes à long terme.****12.3- Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.4- Mobilité

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.5- Autres effets néfastes

Données non disponibles

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L' ELIMINATION**13.1- Méthodes d'élimination**

- Dissoudre sous agitation le produit à éliminer et le neutraliser avec une solution alcaline (NaOH ou chaux),
- Puis réduire le chlore avec un agent réducteur (Na_2SO_3),
- Ajuster le pH avec un acide (H_2SO_4 ou HCl),
- Eliminer conformément aux législations en vigueur
- Ne pas contaminer le sol ou l'eau (empêcher le produit de pénétrer dans les égouts).
- Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement

13.2- Emballages contaminés

- Rincer plusieurs fois l'emballage à l'eau avant rejet ou élimination. Verser les eaux de rinçage dans la piscine.
- Eliminer conformément aux législations en vigueur.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

Mareva



MINI GALET MULTI

Version précédente: 16/04/2010

Date de révision: 06/10/2011

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° ONU	: 1479
Désignation officielle	: SOLIDE COMBURANT NSA (acide trichloroisocyanurique)
Classe de danger	: 5.1
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: 5.1
Code tunnel (ADR)	: E
Dangers pour l'environnement	: Oui
Remarque	: Transport en Quantités Limitées, LQ=1kg

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

N° ICPE	: 1172
N° Synapse	: 93843
N° MEEDDAT	: 14374
Allemagne:	N° Produktnummer : 2007099 Registriernummer : N-28061
Suisse:	N° AN: CHZN0182

**MINI GALET MULTI**

Version précédente: 16/04/2010

Date de révision: 06/10/2011

16 - AUTRES INFORMATIONS :**16.1- Phrases intégrales mentionnées dans la section 2 et 3**

H272: Peut aggraver un incendie; comburant

H315: Provoque une irritation cutanée

H319: Provoque une sévère irritations des yeux

H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus

R8: Favorise l'inflammation des matières combustibles

R22: Nocif en cas d'ingestion

R31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

R36: Irritant pour les yeux

R37: Irritant pour les voies respiratoires

R38: Irritant pour la peau

R41: Risque de lésions oculaires graves

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R60: Peut altérer la fertilité

R61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

16.2 - Renseignements concernant le responsable de la mise sur le marché en suisse

Société

: MAREVA AG

Adresse

: St. Alban-Vorstadt 102-PF342

CH-4013 BASEL

Téléphone / Fax

: Tel : 0041.(0)613226922 - Fax : 0041.(0)613226923

Adresse E-mail:

: tech@mareva.fr

16.3- Autres informations

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances, des données fournisseurs et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit à la date de mise à jour de ce document.

Cette fiche de sécurité concerne le produit spécifiquement désigné.

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.